

Après la matraque, le ministère de la Santé appelle au dialogue

Page 3

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Quatorzième année - N° 4367 - Ven. 5 - Sam. 6 janvier 2018 - Prix : 10 DA

Après les actions de protestation des jeunes promoteurs ANSEJ à Béjaïa

Rééchelonnement des crédits et suppression des pénalités de retard

Page 24

Nouvelles mesures d'encadrement des importations

«Une aubaine pour les entreprises», selon Benkhalfa

Page 2

Le possible renouvellement de la guerre en Syrie

Par Mohamed Habili

Les affrontements ne sont pas terminés en Syrie comme ils le sont en Irak. On a du mal néanmoins à penser qu'ils vont durer encore un temps indéterminé. En fait, il serait assez extraordinaire qu'ils se prolongent très avant dans l'année qui vient. Pour que ce soit le cas, il faut que le conflit syrien, qui tout de même tire à sa fin, venant à se renouveler complètement, entre dans une phase d'une certaine façon en rupture avec la première, celle-là même qui a commencé en 2011 et qui se poursuit jusqu'à aujourd'hui. De sorte qu'on serait alors en droit de parler d'une deuxième guerre en Syrie. Ce n'est pas là le scénario le plus probable, mais la prudence commande de ne pas l'écarter d'un revers de la main. Jusqu'à ce que le Premier ministre irakien, Haider Al-abadi, proclame la victoire sur Daech, il y a encore peu, les deux guerres en Syrie et en Irak, en dépit de leurs différences sous le rapport des causes, n'en suivraient pas moins des cours parallèles. Bien entendu, cela n'a été vrai qu'à partir du moment où Daech a lancé son offensive, pour s'emparer de vastes territoires dans les deux pays. Depuis, les deux guerres ont souvent paru n'en faire qu'une. La situation se présente différemment aujourd'hui. L'avance prise par l'Irak s'est faite en deux temps, non pas en un seul, même si c'est le premier qui semble et de loin le plus important : un premier se soldant par la victoire sur Daech, notamment avec la reprise de Mossoul, et un second qui a pris fin avec l'échec du projet d'indépendance des Kurdes.

Suite en page 3

Critiques des réformes de la justice

Tayeb Louh appelle à «s'éloigner des slogans politiques»



La justice a connu une véritable amélioration. Tayeb Louh a défendu les réformes introduites dans son secteur, appelant la famille médiatique à faire de même en s'éloignant des slogans politiques. Lire page 2

Logements pour enseignants chercheurs

Hadjar déclare «l'impossibilité» d'octroyer une prime

Page 4

Gala de Idir

Une fête grandiose sous le signe des retrouvailles

Page 13

Critiques des réformes de la justice

Tayeb Louh appelle à «s'éloigner des slogans politiques»

■ La justice a connu une véritable amélioration. Tayeb Louh a défendu les réformes introduites dans son secteur, appelant la famille médiatique à faire de même en s'éloignant des slogans politiques.

Par Louiza Ait Ramdane

Soulignant que les réformes opérées dans son secteur sont profondes et ciblées, Tayeb Louh a appelé à s'éloigner des slogans politiques qui critiquent la performance de la justice. «Les slogans politiques qui critiquent la performance de la justice n'ont pas d'impact sur l'orientation des réformes», a indiqué Louh, appelant la famille médiatique à accompagner les réformes profondes dans le secteur de la justice. «Nous avançons dans le cadre de l'Etat de droit sur des bases saines que tout un chacun doit adopter dans le cadre d'une vision globale éloignée des calculs étroits», a-t-il ajouté.

Le ministre a cité les principales réformes introduites actuellement concernant l'amendement du code de procédure pénale, le projet de loi récemment adopté par le Conseil des ministres qui prévoit de nouvelles dispositions favorisant l'accès des personnes, en dépit des peines inscrites sur leurs casiers judiciaires, au travail au sein d'établissements publics ou privés, tant que la peine prononcée n'est pas incompatible avec la nature du travail dont elles sont investies ainsi que le projet de loi relatif à la protection des données à caractère personnel.

M. Louh a plaidé pour l'adoption d'une politique pénale basée sur la prévention en matière de lutte contre la criminalité et les valeurs morales, relevant un accroissement des crimes de mœurs tels que la diffamation avec près de 4 000 crimes.

S'agissant des affaires liées à l'évasion fiscale, le ministre a fait savoir que les juridictions traitent quotidiennement les affaires soumises par les services des

douanes, des impôts et autres. Pour ce qui est des actions en justice que les médecins résidents pourraient avoir introduit contre les forces de l'ordre à la suite des affrontements survenus lors du sit-in, mercredi, à l'Hôpital Mustapha-Pacha, M. Louh a affirmé n'avoir pas connaissance des faits, soulignant que le respect des droits de l'Homme forme un tout indissociable. S'il y a une affaire, elle sera traitée conformément à la loi.

Plus de 68 000 cas de divorce enregistrés en 2017

Le nombre de divorces varie d'une année sur l'autre, mais en moyenne ce sont 60 602 cas de divorce entre 2012 et 2017. Répondant à la question d'un membre du Conseil de la nation, M. Louh a fait savoir que le nombre de divorces enregistré en 2017 s'est élevé à 68 284 cas sur un total de 349 544 mariages contractés. Ce chiffre représente 19,54% des mariages contractés dans la même année, a précisé le ministre, qualifiant ce taux de «faible» par rapport aux pays arabes et européens.

Concernant la garde, le ministre a estimé que le mariage de la femme divorcée avec une personne non liée à l'enfant par une parenté de degré prohibé, n'entrave pas l'exercice de son droit de garde, tant que cela ne s'oppose pas au principe de la préservation de l'intérêt suprême de l'enfant gardé.

«Le législateur n'a pas prévu le retrait systématique du droit de garde lorsque la femme se remarie avec une personne non liée à l'enfant par une parenté de degré prohibé», a-t-il rappelé, soulignant que le retrait de ce droit est décidé par le tribunal et selon



PH.D.R. est incompatible avec le poste demandé».

Enquête ouverte sur la mort des ressortissants algériens en Espagne et en France

Le ministre de la Justice, garde des Sceaux, Tayeb Louh, a affirmé, jeudi à Alger, que le parquet algérien avait ouvert une enquête pour élucider les circonstances de la mort suspecte d'un ressortissant algérien en Espagne et de deux autres en France. «Le parquet algérien a ouvert une enquête afin d'élucider les circonstances de la mort suspecte d'un ressortissant algérien en Espagne, conformément à l'article 588 du code de procédure pénale de 2015», a indiqué M. Louh. «Les autorités espagnoles ont enquêté sur les circonstances mystérieuses de la mort d'un ressortissant algérien en Espagne», a-t-il poursuivi, ajoutant que l'Algérie a ouvert à son tour une enquête sur l'affaire, en vertu du code de procédure pénale. Concernant les deux citoyens algériens assassinés dans des circonstances suspectes en France, le ministre a souligné que le parquet a ouvert une enquête conformément au code de procédure pénale, rappelant que l'Algérie est liée avec la France par une convention dans le domaine pénal, un des résultats positifs des réformes du président de la République visant à préserver la dignité du citoyen algérien. Le ministre a indiqué, par ailleurs, que l'enquête sur la mort du petit Ramzi à Douaouda (Tipasa) est toujours en cours, ajoutant qu'un ordre a été donné pour effectuer une autopsie et des analyses dans des laboratoires spécialisés pour connaître les tenants et aboutissants de ce drame. L. A. R.

l'appréciation du juge qui prend en considération l'intérêt de l'enfant et les conditions énoncées dans le code de la famille qui diffèrent d'un cas à un autre.

Dans ce sens, M. Louh a fait état de 7 462 affaires de retrait de droit de garde pour remariage à une personne non liée à l'enfant par une parenté de degré prohibé traitées entre 2012 et 2017, soit une moyenne annuelle de 1 244 affaires. En contrepartie, les demandes de retrait de la garde ont été rejetées dans 3 076 affaires, soit une moyenne annuelle de 513 affaires.

S'agissant du Fonds de pension alimentaire, le ministre de la Justice a déclaré que depuis la création de ce fonds, 913 femmes et 1 867 enfants ont bénéficié de versements des redevances financières. Pour ce qui est des montants versés par le Trésor public aux femmes ayant le droit de garde de leurs enfants, le ministre a affirmé que le chiffre s'élève à plus de 1 700

milliards de centimes en 2016.

Plus de 700 000 ordonnances pénales déliées

Par ailleurs, le ministre de la Justice fait état de la délivrance de plus de 706 203 ordonnances pénales en matière d'affaires à statuer sans plaiderie, depuis l'amendement du code de procédure pénale en 2017.

Expliquant qu'en cas de refus par le justiciable de l'application de l'ordonnance pénale l'affaire est déferée à une audience publique ordinaire, le ministre a ajouté que cette procédure a permis de réduire la pression sur les juges.

Par ailleurs, Louh a évoqué la révision prochaine du casier judiciaire, soulignant que l'objectif est d'encadrer ses effets, expliquant qu'il ne doit pas être, par exemple, «un empêchement à l'accès à un emploi sauf si la peine mentionnée (sur le casier)

Nouvelles mesures d'encadrement des importations

«Une aubaine pour les entreprises», selon Benkhalfa

Après l'entrée en vigueur de la décision d'interdiction d'importation de certains produits étrangers, le ministère du Commerce a fixé, il y a quelques jours, les nouveaux mécanismes d'encadrement prévus par les dispositions de la loi de finances pour 2018. Revenant sur le sujet, l'économiste et ex-ministre des Finances, Abderrahmane Benkhalfa, a indiqué, jeudi à Alger, que les entreprises industrielles nationales, publiques et privées doivent saisir les opportunités engendrées par ces nouvelles mesures mises en place récemment par l'Etat. Intervenant lors des débats de la Journée d'information sur la loi de finances 2018 et son impact sur l'entreprise, organisée par la

Chambre algérienne de commerce et d'industrie (Caci), M. Benkhalfa a souligné que l'Etat, à travers cette loi, a introduit deux instruments devant permettre de réduire les importations et, par ricochet, d'encourager la production locale, auxquels s'ajoute l'arrêt du ministère du Commerce suspendant provisoirement l'importation de 851 produits. Les deux mesures de la LF 2018 portent sur l'élargissement de la liste des marchandises soumises à la Taxe intérieure de consommation (TIC), au taux de 30%, à 10 familles de produits finis, ainsi que le relèvement des droits de douanes, pouvant atteindre 60%, pour 32 familles de produits finis, a-t-il poursuivi. A ce propos, a-t-il avancé, ces trois mesures

devront permettre de booster leur production nationale. Selon ses propres estimations, ce dispositif est susceptible de «libérer un marché de 15 à 20 milliards de dollars en faveur de l'entreprise locale». «C'est le moment d'occuper ce marché», a-t-il insisté en préconisant la substitution de ces importations par la production locale dans les deux années à venir. Présent à cette rencontre, le directeur de la législation et de la réglementation fiscale à la Direction générale des impôts (DGI), Kamel Touati, a expliqué les principales dispositions fiscales de la LF 2018. Il a ainsi souligné que ces dispositions fiscales sont scindées en cinq volets : les mesures d'harmonisation et de simplification, celles

d'amélioration des recettes fiscales, de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales, des mesures diverses et celles en faveur des entreprises.

Relance de la Commission des finances locales

Interrogé lors des débats sur la fiscalité locale, M. Touati a fait savoir que les ministères respectivement des Finances et de l'Intérieur et des Collectivités locales vont se réunir prochainement à l'effet de relancer la Commission des finances locales. Le rôle de cette commission est d'optimiser les ressources fiscales des collectivités locales, a-t-il fait valoir. Il a indi-

qué, en outre, qu'au titre de la LF 2018, des taxes communales et environnementales sont prévues et qui doivent générer davantage de recettes aux collectivités locales. Pour rappel, les collectivités locales demeurent essentiellement dépendantes des dotations de l'Etat alors que les revenus générés par la fiscalité locale restent insignifiants. La structure de la fiscalité locale se base sur quatre impôts : la taxe sur l'activité professionnelle (TAP), la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), la vignette automobile et l'impôt forfaitaire unique (IFU). La taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères (taxe d'assainissement) et l'impôt foncier sont destinés exclusivement aux communes. Meriem Benchaouia

Partis et syndicats condamnent les violences contre les médecins résidents

Après la matraque, le ministère de la Santé appelle au dialogue

■ Suite aux accrochages qui ont eu lieu entre la police et les médecins-résidents, le conseiller du ministre de la Santé a affirmé que «les portes du ministère demeurent toujours ouvertes aux médecins résidents pour un dialogue responsable et réaliste». De leur côté, les partis et syndicats ont condamné à l'unanimité cet acte répressif.

Par Thinhinene Khouchi

Refusant la politique de prendre ou laisser, le conseiller à la communication du ministère de la Santé a relevé que lorsqu'on soumet une plateforme de revendications, on entre dans un cycle de négociations jusqu'à ce que l'on trouve un terrain d'entente. A ce titre, il a rappelé qu'il y a principalement quatre types de revendications : la première étant liée aux œuvres sociales. «Après expertise juridique, nous avons confirmé aux médecins résidents leur droit légal aux œuvres sociales», a-t-il précisé. Pour ce qui est du service militaire, le conseiller a fait savoir que cela relève des compétences du ministère de la Défense nationale. La troisième revendication concerne la demande d'aménagement du service civil et, à ce titre, le ministère de la Santé a signifié son accord aux médecins résidents. «Nous leur avons signifié que nous sommes d'accord et, à cet effet, la première décision annoncée aux représentants des médecins-résidents c'est qu'il n'y aura pas d'affectation d'un nouveau médecin-spécialiste au titre du service civil dans un établissement hospitalier qui ne dispose pas de tous les moyens nécessaires à la pratique de sa spécialité», a expliqué M. Belkessam, ajoutant que le ministère refuse l'envoi d'un médecin-spécialiste au titre de service civil isolé en dehors d'un groupe ou dans une wilaya qui ne garantit pas le droit à un logement décent. Le conseiller du ministre de la Santé a en outre annoncé qu'il y a mise en place de mesures incitatives à caractère financier au profit des médecins-spécialistes qui effectuent le service civil dans les wilayas du Sud et des Hauts-Plateaux. Pour ce qui est du volet pédagogique, il a indiqué que le ministère de la Santé leur a rappelé qu'une commission mixte a été mise en place avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique et qu'elle a commencé à travailler, ajoutant que le ministre de la



Santé s'est engagé à proposer à son collègue de l'Enseignement supérieur d'élargir cette commission aux représentants des médecins résidents pour qu'ils puissent participer, suivre et constater par eux-mêmes le degré de prise en charge et d'avancement de cet aspect. Pour rappel, plusieurs centaines de médecins résidents venus de plusieurs wilayas du pays (Oran, Tizi Ouzou, etc.) s'étaient rassemblés mercredi dans l'enceinte du Centre hospitalo-universitaire Mustapha-Pacha à l'appel du Collectif autonome des médecins résidents algériens (Camra) pour un sit-in national. Ces derniers se sont retrouvés coincés devant le portail principal du CHU qui était totalement verrouillé par les forces de l'ordre. Des accrochages ont alors eu lieu et des blessés ont été enregistrés suite à l'usage de matraques contre la foule de médecins par la police.

Les partis et syndicats condamnent l'usage du bâton contre les manifestants

Dans un communiqué publié mercredi en soirée sur son site internet, le MSP s'est dit stupéfait des violences injustifiées contre le mouvement pacifique des médecins. Tout en condamnant fermement cette offensive violente contre un segment important de la société, le MSP soutient que «l'usage de la force est la preuve de l'incapacité du gouvernement à trouver des solutions aux problèmes économiques et sociaux causés par les mauvaises politiques adoptées avant et pendant la crise qui étouffe le pays». Critiquant le pouvoir qui privilégie «le bâton» face à la «crise qui va s'aggraver en 2018», au lieu du dialogue, le MSP appelle à la levée de l'interdiction des marches à Alger, qui «n'a plus de justification» ou de

«justification légale». De son côté, la jeunesse libre du RCD a dénoncé l'attitude de la tutelle qui refuse le dialogue ainsi que le recours à la violence et la répression subie par les médecins résidents. Elle condamne l'interdiction et l'empêchement des manifestations pacifiques et réitère son soutien aux luttes pacifiques de toutes les catégories sociales pour défendre leurs droits et exprimer leurs revendications. Dans un communiqué publié sur sa page Facebook, le Snapest condamne «avec force et énergie cet acte odieux et barbare qui ne cadre pas avec le respect des lois de notre République». Le recours à la force ne peut qu'envenimer une situation déjà insoutenable, que seul un véritable dialogue sincère et transparent peut résoudre. Le bureau national de ce syndicat réaffirme, enfin, son soutien sans faille aux médecins résidents. T. K.

LA QUESTION DU JOUR

Le possible renouvellement de la guerre en Syrie

Suite de la page une

Le conflit irakien aurait pu déboucher sur une guerre civile si les Etats-Unis, amis des Kurdes, avaient empêché l'armée irakienne de rétablir l'ordre au Kurdistan après la tenue du référendum sur l'indépendance. En Syrie, bien qu'il ait été chassé de ses bastions, Daech n'a pas encore entièrement disparu ; il conserve des positions ici et là, notamment le long de la frontière avec l'Irak. Et l'armée syrienne, bien qu'elle ait repris la plus grande partie du pays, continue d'être tenue en échec à différents endroits. Mais d'encerclée qu'elle était dans la plupart des provinces, c'est maintenant elle qui partout encercle les forces qui la combattent. Aujourd'hui, il est clair que sa complète victoire, à l'image de celle de son homologue irakienne, ne serait plus qu'une question de temps si les deux guerres étaient entièrement assimilables. Ce qu'elles ne sont pas. La guerre en Syrie a dès ses débuts été une sorte de guerre mondiale dans un seul pays, à la différence de la guerre en Irak, que la forte présence américaine confinait dans d'étroites limites. L'engagement des Américains aux côtés des Forces démocratiques syriennes, dominées par les Kurdes, dans leur guerre contre Daech, ce qui s'est traduit notamment par la libération de Raqqa, leur a permis d'avoir une présence militaire sur le sol syrien. Sans cette présence terrestre des Américains, la guerre en Syrie serait probablement elle aussi en train de se terminer, et d'une façon certaine. Si les affrontements se poursuivent dans ce pays alors qu'ils ont pris fin en Irak, c'est en grande partie dû à cette présence américaine. Celle-ci semble avoir été destinée avant tout à peser sur la recherche d'une solution politique à la crise syrienne. Mais elle peut tout aussi bien avoir un deuxième but : barrer la route à l'armée syrienne quand viendra pour elle le moment de reprendre les territoires aujourd'hui sous le contrôle des Kurdes. C'est précisément cette possibilité qui peut renouveler la guerre en Syrie.

M. H.

Bilan de l'ANP en 2017

Près de 500 quintaux de kif traité et 5 kilogrammes de cocaïne saisis

Les différentes unités de l'Armée nationale populaire (ANP) ont saisi, en 2017, plus de 486 quintaux de kif traité et cinq kilogrammes de cocaïne, a indiqué, jeudi, le ministère de la Défense nationale (MDN) dans son bilan annuel.

Il ressort du bilan que les unités de l'ANP ont enregistré, en 2017, des «résultats remar-

quables» en matière de lutte contre la contrebande, le trafic d'armes et de drogue et le crime organisé, puisqu'elles ont saisi 486,5 quintaux de kif traité, 5,77 kilogramme de cocaïne et 1 272 028 comprimés psychotropes.

Le bilan fait état de l'arrestation de 545 trafiquants de drogue et l'élimination de quatre autres, a ajouté la même source. En

matière de lutte contre la contrebande, 1 880 contrebandiers de différents produits et marchandises ont été arrêtés en 2017 et 1 460,5 tonnes de produits alimentaires destinés à la contrebande et plus de 1 319.894 litres de carburant ont été saisis durant cette même période. Les éléments de l'ANP ont saisi, en outre, plus de 900 véhicules,

8 385,73 quintaux de tabac et 284 858 unités de produits pyrotechniques. Les unités de l'ANP ont également arrêté 116 chercheurs d'or clandestins et 11 trafiquants d'armes et éliminé un autre trafiquant d'armes. Elles ont saisi 476 détecteurs de métaux, 668 groupes électrogènes et 520 marteaux compresseurs. Le bilan fait également

état de l'arrestation de 15 065 migrants clandestins. Ces résultats traduisent la détermination du Haut commandement de l'ANP à déjouer les plans criminels et montrent le professionnalisme de l'armée et la vigilance et la détermination de ses éléments à protéger les intérêts supérieurs du pays et à préserver la souveraineté nationale. L. M.

Logements pour enseignants chercheurs

Hadjar déclare «l'impossibilité» d'octroyer une prime

■ Parce qu'absente dans le régime indemnitaire en vigueur, Tahar Hadjar, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, a fait savoir, avant-hier, qu'il est actuellement dans «l'impossibilité» d'octroyer une prime au logement au profit des enseignants chercheurs.

Par Lynda Naili

Lors d'une séance plénière au Conseil de la nation consacrée aux questions orales, Hadjar a précisé, en effet, que l'introduction de la prime au logement au profit des enseignants chercheurs au lieu d'un logement était «impossible à l'heure actuelle» en raison de son absence dans le régime indemnitaire en vigueur. Ceci avant d'affirmer la même impossibilité quant à l'hébergement des étudiants universitaires dans des hôtels ou des appartements.

A ce titre, reconnaissant que la question d'assurer un logement aux enseignants chercheurs constituait «un élément de stabilité socioprofessionnelle», il expliquera que la prime au logement est pour l'heure une indemnité qui ne pourrait être adoptée et ce, pour plusieurs raisons. Et pour cause, Hadjar indiquera qu'en l'absence d'un dispositif référentiel de loyers au niveau national et l'inexistence d'un marché immobilier développé en matière de location, il est en effet difficile de fixer le montant de cette prime en fonction des zones et régions. Néanmoins, se voulant rassurant envers les enseignants chercheurs, il affirmera que la question de leur assurer un logement demeure «une des priorités du secteur» qui veille à l'amélioration de leur situation socioprofessionnelle.

La question du logement a de tout temps constitué une grande préoccupation chez les enseignants et encore plus chez les chercheurs universitaires. A ce jour, elle demeure une des principales revendications inscrites sur les plateformes des syndicats des enseignants universitaires qui, dénonçant la «situation critique» dans laquelle ils se



PHOTO: R.

trouvent, affirment ne pas pouvoir «donner le meilleur d'eux-mêmes» tant qu'ils continuent à faire face à ce problème. Et de souligner, dans ce contexte, que la plupart des enseignants et chercheurs universitaires ont recours à des locations à proximité de leurs universités à des prix dépassant largement leur salaire, alors que d'autres, moins chanceux, ont loué dans la périphérie. «Comment voulez-vous que l'enseignant se donne à fond s'il doit parcourir un trajet de deux heures matin et soir et à plus forte raison prendre en charge le développement de la recherche en Algérie ?», s'indigneront-ils. En novembre 2016, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique avait adressé un courrier à l'ensemble des établis-

sements sous sa tutelle, à travers lequel il a demandé aux enseignants universitaires intéressés par les formules de logements AADL (location-vente) ou LPP (logement promotionnel public) de déposer leurs dossiers au niveau du Service logement dans un délai de 15 jours et ce, à compter du 6 novembre 2016. Depuis, les concernés évoquant des entraves administratives, se sont retrouvés «bloqués». Ce qui les amènera à demander auprès de leur tutelle que «des quotas de logements leur soient réservés afin de leur faciliter l'accès». De leur côté, aussi bien le ministère de l'Enseignement supérieur que celui de l'Habitat se contentent encore d'affirmer que la réalisation du programme de logements destiné aux enseignants

universitaires et l'affectation des quotas à cette catégorie dans les wilayas accusent un retard en matière de lancement des projets.

En 2014, Mohamed Mebarki, alors ministre de l'Enseignement supérieur, avait dénombré un quota de 10 000 logements affectés au secteur, dont 2 000 seulement ont été réalisés. Aussi, tout en soulignant l'intérêt qu'il accordait à la carrière des enseignants-chercheurs eu égard à la place «privilégiée»

que cette catégorie occupe à l'université, et en raison des lenteurs enregistrées dans la réalisation de ces programmes, il avait appelé les responsables du secteur à se rapprocher notamment des walis afin d'accélérer la cadence des travaux. Ceci avant de promettre qu'une réflexion sera menée dans la perspective de «corriger les anomalies apparues» à ce sujet.

Hébergement des étudiants dans des hôtels : une possibilité «irréelle»

Par ailleurs, au sujet de l'hébergement des étudiants dans des hôtels ou des appartements, qualifiant cette possibilité d'«irréelle» étant donné «la conjoncture actuelle», Hadjar écartera catégoriquement cette éventualité. La raison est qu'il estime que les hôtels ne peuvent constituer «une alternative adéquate» à l'hébergement des étudiants. Quant à l'alternative du logement, il dira que cette solution «pourrait être une mesure envisageable à long terme, et ce, en coordination avec les secteurs ministériels concernés». «Cette formule (hébergement des étudiants dans des appartements) est tributaire du lancement de nouveaux types destinés aux étudiants par les entrepreneurs et les entreprises publiques et privées exerçant dans le domaine de la promotion immobilière», a-t-il ajouté.

L. N.

Coopération économique

L'Iran souhaite acheter le phosphate algérien

L'ambassadeur d'Iran à Alger, Reda Amiri, a fait part, jeudi à Alger, lors d'un entretien avec le ministre de l'Industrie et des Mines, Youcef Yousfi, du souhait de son pays d'acheter le phosphate algérien, a indiqué un communiqué du ministère de l'Industrie et des Mines. M. Amiri «a affiché le souhait de l'Iran, grand importateur de phosphate, d'acheter cette matière première directement à partir de l'Algérie», note la même source. M. Yousfi s'est dit favorable à cette proposition, invitant les entreprises dans les deux pays à engager des discussions afin d'arriver à des accords permettant l'exportation du phosphate algérien vers l'Iran. Lors de cette entrevue, les deux parties ont évoqué les perspectives de coopération économique et industrielle et mis l'accent sur la nécessité de renforcer et de développer davantage le partenariat économique entre l'Iran et l'Algérie, afin de «les hisser au niveau

d'excellence des relations politiques», surtout que les domaines de coopération sont «assez larges», note le texte. Dans ce cadre, l'ambassadeur iranien a souligné la disponibilité de son pays, qui cumule une grande expérience dans le domaine industriel, à accompagner l'Algérie dans sa politique de diversification de son économie, à travers des partenariats dans les secteurs industriel et minier, a ajouté la même source. De son côté, M. Yousfi a affirmé la volonté de l'Algérie à coopérer avec l'Iran dans tous les domaines industriels, notamment les industries agroalimentaires et du textile qui sont des filières où les deux pays «peuvent avoir un échange d'expertises».

L'Algérie et l'Iran sont liés par une Haute commission mixte qui se tient périodiquement, et par une commission mixte dédiée au secteur de l'Industrie.

A. S.

Première application de téléchargement en Algérie

Mobilis lance des jeux pour enfants sur smartphones

L'opérateur de téléphonie portable «Mobilis» a lancé, jeudi soir à la maison de la culture «Abdelkader-Alloula» de Tlemcen, une première application de téléchargement de jeux électroniques pour enfants sur les smartphones intelligents (smartphones), appelée «Mobilis Store Aréna». Cette application a été lancée en partenariat avec la société «Huawei» des technologies d'information et de communication et avec la participation de 44 enfants à des jeux électroniques de combat sur grands écrans à la maison de la culture. Des tablettes ont été offertes aux enfants lauréats. Le président

directeur général de l'opérateur de téléphone portable, Ahmed Choudar, a indiqué, lors d'un point de presse animé à l'occasion, que cette application permet de télécharger 40 jeux pour enfants pour développer leurs facultés sans affecter les valeurs et les mentalités. L'objectif de cette opération est de permettre aux amateurs de jeux électroniques de rivaliser dans un milieu sain, a-t-il ajouté, déclarant : «On ne peut fermer les portes devant les jeux et en tant qu'entreprise de télécommunication, nous devons nous adapter au monde des jeux et protéger en même temps nos enfants et

notre société». Le même responsable a souligné que cette application est la première du genre au niveau national et africain, qui permet aux parents de contrôler leurs enfants et de s'enquérir de la qualité des jeux en utilisant des smartphones. Par ailleurs, Ahmed Choudar a fait savoir que Mobilis enregistre quelque 2 millions d'abonnés utilisant les techniques de 3^e et 4^e générations (3G) et (4G), annonçant que le problème de double couverture sera résolu dans les zones frontalières ouest du pays, comme il a été traité à l'est du pays.

Anis H./APS

Projet de loi sur les hydrocarbures

Guitouni : pas de reconsidération de la règle 51/49

■ Le ministre de l'Energie, Mustapha Guitouni, a réitéré, jeudi à Alger, l'attachement des pouvoirs publics au maintien de la règle 51/49 régissant les investissements étrangers en Algérie dans le projet de loi sur les hydrocarbures qui est en cours d'élaboration, assurant que l'objectif de ce texte de loi était de lever les obstacles entravant l'investissement local et étranger et de capter davantage d'investisseurs.

Par Anissa A.

« La règle 51/49 ne sera pas reconsidérée dans le projet de loi sur les hydrocarbures, en cours d'élaboration au niveau du ministère, particulièrement en ce qui concerne les champs et les grands projets à caractère de souveraineté nationale », a précisé M. Guitouni en réponse aux préoccupations des membres de la Commission des finances et du budget de l'Assemblée populaire nationale (APN), lors d'une réunion consacrée à l'examen du projet de loi portant règlement budgétaire de 2015, présidée par Toufik Torech en présence du ministre des Relations avec le Parlement, Tahar Khaoua. La révision de la loi en vigueur a pour objectif de lever les obstacles administratifs à l'investissement local et étranger et de capter des investisseurs et des capitaux dans ce domaine afin de garantir une production



PH.D.R.

suffisante à la demande locale et à l'exportation, a-t-il soutenu, soulignant que « l'investissement dans les grands champs demeurera soumis à la règle 51/49 mais des mesures incitatives seront offertes à d'autres niveaux pour attirer des partenaires ». Répondant à la question d'un membre de la Commission sur un éventuel investissement de Sonatrach dans des raffineries à l'étranger, le ministre a indiqué que « rien ne s'oppose à cela si le projet est rentable pour l'économie nationale », ajoutant que les projets de la Sonatrach à l'extérieur ne se limitent pas au raffinage du pétrole mais englobent l'exploration et la production, faisant état par la même occasion de plusieurs projets du groupe, notamment en Irak, au Pérou et en Bolivie. S'agissant des raffineries devant être réalisées à Tiaret et à Hassi Messaoud, M. Guitouni a assuré que ces projets seront réalisés dans les délais impartis et permettront au pays de cesser l'importation et de s'orienter vers l'exportation du carburant, relevant que l'Algérie avait reçu plusieurs offres de pays africains souhaitant d'ores et déjà importer le

carburant algérien. Dans ce contexte, le ministre a fait état de négociation avec la Libye via la sonelgaz pour l'exportation du surplus de production d'électricité. Concernant la consommation locale du carburant, M. Guitouni a indiqué que l'objectif tracé par le ministère était la reconversion de 500 000 véhicules au gaz de pétrole liquéfié (GPL) à l'horizon 2021, avant d'annoncer le lancement prochain d'un projet en direction des petites et moyennes entreprises algériennes pour la réalisation de kits GPL et généraliser son installation au niveau des stations de services Naftal.

Concernant l'exploitation du gaz de schiste, le ministre a affirmé que tout ce qui a été fait à ce jour entrait dans le cadre de l'évaluation des réserves nationales et qu'aucun projet d'exploitation n'a été lancé, précisant que l'exploitation ne pourrait pas commencer avant une dizaine d'années.

M. Guitouni a souligné que les techniques utilisées en matière d'exploitation du gaz de schiste avaient fait leurs preuves à travers le monde sans présenter de danger pour la nature ou les

eaux souterraines. Répondant aux préoccupations liées à la nécessité d'intensifier le raccordement des ménages dans les régions isolées au réseau de gaz naturel, le ministre a fait état d'un projet global d'évaluation des projets nécessaires dans ce cadre avant la mise en application d'un programme national de raccordement des régions concernées au réseau de gaz naturel.

S'agissant du programme des énergies renouvelables, M. Guitouni a affirmé que le projet de transition énergétique allait de l'avant, précisant qu'un projet prévoyant la réalisation de 200 mégawatts d'énergies renouvelables sera bientôt soumis au gouvernement. Pour ce qui est de l'augmentation des prix de l'électricité, le ministre a souligné qu'il était impératif d'aller vers les prix réels de cette énergie sans affecter les classes moyennes, précisant que l'augmentation des prix touchera les grands consommateurs, ce qui permettra de généraliser la culture de l'économie d'énergie, a-t-il dit. Les prix de l'électricité dans le secteur agricole continueront à être subventionnés, a-t-il assuré.

Concernant le projet de loi portant règlement budgétaire pour l'exercice 2015, M. Guitouni a rappelé que la fiscalité pétrolière en 2015 était de près de 1 723 milliards DA sur la base d'un prix de référence de 37 dollars le baril, alors que le total des recettes de la fiscalité pétrolière s'élevait à 2 293 milliards DA contre 3 324 milliards DA en 2014, soit un recul de 31%. Le volume de production des hydrocarbures commercialisés s'est stabilisé en 2015 autour de 155 millions de tonnes d'équivalent pétrole (tep). Quant au budget de fonctionnement, il a indiqué qu'il était de 47 milliards DA, précisant qu'il s'agissait notamment de crédits pour le subventionnement du prix de dessalement d'eau de mer (près de 37,6 milliards DA), dont 42,4 milliards avaient été consommés (90%). Lors de la présentation des activités du secteur en 2015 et leur évolution par rapport à 2014, M. Guitouni a indiqué que les exportations s'étaient élevées à 33,1 milliards de dollars en 2015 contre 59,2 milliards de dollars en 2014, soit une baisse de 43%, imputant ce recul à la chute des prix du pétrole qui ont atteint une moyenne de 53 USD/baril en 2015 contre 99 USD/baril en 2014, soit une baisse de 47%, a-t-il dit. Pour répondre aux besoins du pays en produits pétroliers et énergétiques, M. Guitouni a fait savoir que le secteur a investi plus de 1 468 milliard DA en 2015 contre 1 347 milliards DA en 2014. L'année 2015 a enregistré l'exploration de 23 puits, dont 22 par Sonatrach, a rappelé le ministre, soulignant l'entrée en production de nouveaux gisements pétroliers et gaziers à Bir Sebaa, Touggourt et Bir El Msana dans la wilaya de M'sila, outre la réception de centrales électriques avec une capacité de plus de 1 700 mégawatts dont 4 centrales électriques solaires à Adrar, Ghardaïa, Tamansrasset et Illizi avec une capacité de 39 mégawatts. Le ministre a fait état, pour la même année, de la réception de plusieurs projets de pipeline et d'installations de stockage et de distribution de carburant, ainsi que le renforcement du réseau de transport et distribution d'électricité et de gaz avec la réalisation de 14 000 km de réseau électrique et 8 500 km de réseau de gaz. A cela s'ajoute une station de dessalement d'eau de mer à Ténès (wilaya de Chlef) d'une capacité de 200 000 m³/jour, a ajouté M. Guitouni. Selon les chiffres avancés par le ministre, l'année 2015 a vu le raccordement de 360 000 foyers au réseau électrique, augmentant à 99% le taux de couverture national, et de 333 000 foyers au gaz de ville, avec un taux de 55%, mais aussi la reconversion de 85 000 véhicules au GPL.

A. A./APS

Pétrole/prix

Le Brent à 67,47 dollars

Les prix du pétrole reculaient hier en cours d'échanges européens, reprenant leur souffle au lendemain de la publication de données hebdomadaires mitigées sur les réserves américaines. Dans la matinée, le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en mars valait 67,47 dollars sur l'Intercontinental Exchange (ICE) de Londres, en baisse de 60 cents par rapport à la clôture de jeudi. Dans les échanges électroniques sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de «light sweet crude» (WTI) pour le contrat de février cédaient 58 cents à 61,43 dollars. Les cours de l'or noir avaient atteint jeudi leur plus haut niveau en séance depuis mi-2015, à 68,27 dollars pour le Brent et à 62,21 dollars pour le WTI.

Mais alors que les investisseurs reprenaient leur souffle, les données du Département américain de l'Energie (DoE), qui ont fait état d'une baisse la semaine dernière des réserves de brut mais d'une hausse de celles de produits distillés, n'ont pas vraiment enthousiasmé les marchés. «L'année a fini sans surprise, avec une divergence entre les deux types de réserve», a noté Stephen Brennock, analyste chez PVM. «La production américaine a repris et s'approche à nouveau de son record de 9,8 millions de barils par jour», a-t-il ajouté. Les prix se sont ressaisis en 2017, notamment avec l'accord de baisse de la production qui lie l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep) et dix autres producteurs, dont la Russie. Mais

les groupes privés américains profitent de cette hausse de prix pour relancer des exploitations qui avaient été rendues non rentables par la baisse des prix. Alors que la production américaine est pour l'instant dictée par le pétrole de schiste, les marchés devront à plus long terme garder un œil sur les exploitations offshore, alors que l'administration Trump a fait part jeudi de son intention d'ouvrir la quasi-totalité des eaux littorales des Etats-Unis. «Le processus va prendre du temps, et n'aura pas d'effet sur l'offre de pétrole dans les deux prochaines années, mais sur le long terme il sera crucial», a prévenu Olivier Jakob, analyste chez Petromatrix.

Safy T.

Approvisionnement en eau potable à Souk-Ahras

152 litres/jour par personne à partir de 2019

■ Le taux d'alimentation en eau potable (AEP) dans la wilaya de Souk-Ahras atteindra les 152 litres/jour par citoyen contre 111 litres/jour actuellement, avec une augmentation dépassant les 40%, a-t-on appris, jeudi, auprès de la direction des ressources en eau.

Par Lyes B.

Le taux sera atteint après achèvement de l'opération de mise en eau du barrage Ouedja Mellegue (150 millions m³) dans la commune d'Oued Kebarit et la réception du barrage Oued Djedra d'une capacité de 35 millions m³, à proximité de la ville de Souk-Ahras, a souligné la même source, mettant l'accent sur l'impact qu'auront ces deux opérations dans l'augmentation des capacités d'approvisionnement en eau potable dans cette wilaya frontalière. Une fois réceptionnés, ces deux barrages qui viendront s'ajouter à deux autres déjà en exploitation, à savoir le barrage Ain Dalia (7km à l'ouest de Souk-Ahras) et qui alimente les villes de Souk-Ahras, Tebessa et Oum El Bouaghi, et le barrage Echaraf, dans la commune de Sedrata, destiné à l'irrigation du périmètre agricole de cette région,



R. A. D. R.

que plus de 70 forages allant de la commune d'El Ouilane jusqu'à Bir Bouhouche, en passant par la commune de Taoura, constituent «une ressource essentielle d'alimentation en AEP». Il a également rappelé la réalisation de 6 forages profonds pour les communes de Lakhdera, Ain Zana, Ain Soltane et Medaourouche et l'extension de 140 000 mètres linéaires de conduites à travers 10 communes, attestant que l'objectif étant d'«éliminer définitivement le problème de pénurie d'eau», notamment dans les communes frontalières à l'image de Lahdada, Ouled Moumène, Lakhdar, Ain Zana et Ouled Idris.

L. B./APS

porteront la capacité globale de stockage à 420 millions m³. Le taux d'approvisionnement en eau potable est passé de 93 litres/jour en 1999 à 134 litres/jour à fin 2017 et ce, en dépit de la réduction du volume des eaux dans le barrage Ain Delia (76 millions m³), considéré

comme la source principale des eaux pour la wilaya, a rappelé la même source, précisant que le taux de remplissage de cette infrastructure hydrique avait enregistré une baisse sensible durant l'été dernier avec un volume ne dépassant pas les 22 millions m³. Les

sources des eaux souterraines, réparties à travers plusieurs régions de la wilaya, contribuent «efficacement» à l'approvisionnement des habitants des 26 communes que compte Souk-Ahras en ce précieux liquide, a fait savoir la même source, rappelant

Chlef

Plus de 2 200 foyers raccordés au réseau de gaz à Tadjena

Plus de 2 200 foyers de la commune de Tadjena (Chlef) ont été raccordés, jeudi, au réseau public de distribution de gaz naturel. Le wali de Chlef, Abdellah Ben Mansour, a assisté à l'opération de mise en service de ce nouveau réseau d'approvisionnement en gaz naturel, qui a coûté une enveloppe de 121 millions de DA, affectée au titre du quinquennal 2010/2014, selon la directrice de l'énergie de la wilaya, Chahrazed Telli Bouzid. «L'opération visant l'amélioration des conditions de vie des citoyens a contribué à un relèvement du taux de couverture en gaz dans la wilaya, porté ainsi à 60%, représentant 25 communes de

Chlef raccordées au gaz sur un total de 35», a déclaré la même responsable. Sur place, des citoyens de Tadjena n'ont pas caché leur «immense joie» de voir le gaz arriver à leurs foyers, exprimant leur «gratitude envers les autorités locales, qui ont respecté leurs engagements». «C'est le plus beau cadeau qu'on puisse nous offrir en ce début d'année 2018», se réjouit Omar, père de famille. Selon M^{me} Chahrazed Telli Bouzid, un autre projet de raccordement similaire devrait profiter dans les «prochaines semaines» à près de 2 690 foyers de la commune de Beni Rached. Pour cette année 2018, la même responsable a égale-

ment fait part de la programmation à la mise en œuvre de six projets visant le raccordement de près de 20 000 foyers de la wilaya au réseau public de gaz naturel, soit de quoi porter son taux de couverture à 75%, selon les prévisions de la direction locale de l'énergie. En 2017, la wilaya de Chlef a enregistré la réalisation de 16 718 raccordements au réseau de gaz, notamment au titre du quinquennal 2010-2014 et du programme complémentaire de 2013, selon les chiffres fournis par la même direction, qui signalent quelque 117 305 foyers raccordés au gaz, au 31 décembre 2017.

Hocine A.

Bordj Bou-Arréridj

Plus de 13 000 placements réalisés en 2017 par l'Awem

Plus de 13 000 placements des demandeurs d'emploi ont été effectués durant l'année 2017 par l'Agence de wilaya de l'emploi (Awem), a indiqué jeudi le directeur local de cette agence, Mustapha Sakeri. La wilaya de Bordj Bou-Arréridj occupe la cinquième place à l'échelle nationale en matière de placements, a précisé le même responsable, soulignant que la capitale des Bibans

vit au rythme d'une dynamique économique remarquable. Le problème posé actuellement dans le marché de l'emploi dans la wilaya et qui reste une préoccupation «majeure» de l'avis du même responsable, concerne le manque de la main-d'œuvre qualifiée. Il a, dans ce contexte, appelé à encourager les jeunes à suivre une formation et à élever le niveau de qualification, afin de réduire le

taux de chômage estimé actuellement à 7,03%. M. Sakeri a également souligné que les autorités locales déploient des efforts pour donner un nouvel élan à l'investissement par l'assainissement du foncier industriel et l'établissement d'un calendrier pour le démarrage des projets programmés, tout en appelant la direction de la formation et de l'enseignement professionnels et les services de l'emploi

à fournir de la main-d'œuvre qualifiée, selon les besoins des établissements. La wilaya de Bordj Bou-Arréridj dispose de 6 774 entreprises inscrites auprès de l'Awem, réparties sur quatre secteurs (industrie, bâtiments et travaux publics, agriculture et services) dont 81 entreprises publiques, 6 670 sociétés privées et 23 autres étrangères, a-t-on signalé de même source.

N. F.

Mila

1 800 logements AADL-2 réceptionnés au 1^{er} semestre 2018

Au total, 1 800 logements location-vente AADL-2 seront réceptionnés dans la wilaya de Mila au cours du «1^{er} semestre 2018», a-t-on appris jeudi, en marge de l'inspection des chantiers de ces logements par le wali Ahmouda Ahmed Zineddine. La société en charge de la réalisation de 400 unités AADL-2 à Telegema s'est engagée à livrer «fin juin prochain» ce lot dont le taux d'avancement des travaux a été estimé à 50%. A Chelghoum Laïd, les travaux de construction

de 500 autres unités de même type affichent 82% de taux d'avancement, amenant la société à annoncer leur livraison pour «mars prochain». A Tadjenanet, le projet de 400 logements AADL est à 70% terminé et sera livré en deux tranches dont la première est annoncée par l'entreprise de réalisation pour «mars prochain» et la seconde pour «juin prochain». Dernière étape de la tournée du responsable de l'exécutif de wilaya, le projet de 500 logements AADL-2 de la commune de

Ferdjoua affichant 76% de taux d'avancement des travaux et qui sera livré «juin prochain», selon les explications fournies sur site. Le wali a insisté, sur ces différents chantiers, sur la nécessité de respecter les délais de réalisation, de renforcer en main-d'œuvre les chantiers et d'exécuter les travaux d'aménagement extérieur pour permettre la réception de ces logements dans «les plus proches délais».

R. R.

Ain Témouchent Fermeture de 118 locaux commerciaux en 2017

LES SERVICES de la direction du commerce de la wilaya de Ain Témouchent ont, en 2017, prononcé 118 décisions de fermeture de locaux commerciaux et délivré 1 912 procès-verbaux de poursuites judiciaires contre des commerçants en infraction à la loi, a-t-on appris des responsables du secteur de la wilaya. Ces dispositions interviennent dans le cadre du contrôle des agents du secteur. Le service de la qualité et de la répression de la fraude a enregistré, l'année dernière, 9 132 interventions qui se sont soldées par 67 décisions de fermeture de locaux commerciaux et a délivré des PV de poursuites judiciaires à l'encontre de 837 commerçants contrevenants, a indiqué la même source. Le service des pratiques commerciales relevant du secteur a effectué, durant la même période, 8 584 sorties soldées par 51 décisions de fermeture de locaux commerciaux et la délivrance de 1 075 PV de poursuites judiciaires, a-t-on ajouté. Les brigades de contrôle relevant du secteur du commerce ont prélevé, l'an dernier, 126 échantillons de différents produits alimentaires soumis aux analyses, au titre des mesures en vigueur pour veiller à la santé du consommateur. Les interventions menées durant 12 mois ont permis de dévoiler des marchandises sans factures d'une valeur de 355 millions DA. Les services du commerce ont mené 229 opérations de retrait de produits commerciaux du marché local, dans le cadre des dispositions préventives visant à préserver la santé du consommateur et protéger l'économie nationale.

APS



Sahara occidental

Le lobbying du Maroc pour influencer la position des Etats-Unis accuse un échec

■ L'intense lobbying mené durant l'année 2017 par le Maroc pour influencer la position des Etats-Unis sur la question sahraouie a été marqué par un échec, en dépit des sommes importantes dépensées à Washington pour infléchir la politique américaine au Sahara occidental.

Par Amel N.

Rabat a essuyé un nouveau revers diplomatique lorsque le Sénat a rejeté en octobre dernier une disposition du budget fédéral américain pour l'année 2018 autorisant le Maroc à dépenser une aide financière des Etats-Unis au Sahara occidental. La mesure adoptée par le Congrès sur inspiration du lobby marocain au sein de la Chambre des représentants revenait à reconnaître le Maroc comme puissance administrante dans les territoires occupés, mais se trouve en contradiction avec la position de l'administration américaine qui a marqué en 2016 son refus catégorique de mettre en œuvre cette disposition. Il a fallu l'intervention du Sénat pour mettre en échec cette tentative de dévier une position officielle constante de l'administration américaine. Plus affirmative, la chambre haute du Parlement américain a relevé, dans le chapitre du budget relatif au financement des opérations du département d'Etat à l'étranger, que «rien de la présente loi ne pourra être interprétée comme un changement de la politique des Etats-Unis au Sahara occidental qui consiste à trouver une solution pacifique, durable et mutuellement acceptable au conflit». Rectifiant la disposition de la Chambre des représentants, le texte a précisé que tout financement qui sera octroyé aux territoires sahraouis occupés sera géré par la Mission pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (Minurso) en consultation avec le Sénat.

Peter Pham : le gros revers de plus

Il est on ne peut plus clair que sur ce dossier le Sénat américain a confirmé que les territoires sahraouis occupés sont sous la juridiction de l'ONU et non pas celle du Maroc. Rabat qui espérait un changement dans la position américaine a misé, par ailleurs, sur la nomination de l'universitaire Peter Pham, à la tête du Bureau Afrique du département d'Etat. Peter Pham, un habitué du fil de l'agence de presse officielle marocaine (MAP), connu également pour sa proximité avec Rabat, a été l'un des prétendants à ce poste politique d'importance pour l'Afrique. Mais le lobby marocain a essuyé un deuxième revers diplomatique lorsque la nomination de cet académicien a été bloquée par le Sénat après les objections formulées par le sénateur de l'Oklahoma, James Inhofe, qui avait estimé que la position de Pham sur ce dossier était



«incompatible» avec la qualité de responsable au département d'Etat, selon des révélations de hauts responsables américains, publiées l'été dernier par Foreign Policy. L'influent sénateur et grand ami du Sahara occidental a considéré que l'administration américaine devait prendre une position plus ferme sur le statut des territoires sahraouis occupés. Après plusieurs mois de tergiversation, l'administration Trump a nommé, en septembre dernier, Donald Yamamoto à ce poste, un fin connaisseur de l'Afrique, selon plusieurs observateurs à Washington.

Washington préoccupé par le blocage du processus de paix

Au demeurant, la position américaine n'a pas changé d'un iota à l'égard de la question sahraouie, malgré les multiples tentatives du Maroc de la faire fléchir

via son lobby au Congrès. Le département d'Etat maintient toujours les territoires sahraouis dans sa liste des dépendances et territoires à souveraineté spéciale, dont le statut final reste à déterminer. Agacés par l'absence de volonté de la part du Maroc de reprendre les négociations, les Etats-Unis n'ont pas caché leur préoccupation de voir le processus de paix bloqué et ont averti en avril, juste après le vote de la résolution prorogeant le mandat de la Minurso, qu'ils allaient «surveiller de près les progrès réalisés sur le terrain» dans un message à peine voilé au Maroc. Pour Washington les blocages dressés à la Minurso ont conduit le Conseil de sécurité à concentrer son débat sur «des détails opérationnels très spécifiques» au lieu de s'intéresser à sa véritable mission qui consiste à organiser un référendum d'autodétermination. «Cette situation doit changer, les parties doivent laisser

la mission faire son travail sans ingérence, et dans le respect de tous les accords existants», avait alors déclaré Michele J. Sison, l'ambassadrice adjointe des Etats-Unis auprès de l'ONU. Le même constat a été ensuite confirmé en novembre par l'expert américain qui, dans un rapport adressé au Congrès, a affirmé que les mesures de rétorsion imposées par le Maroc à la Minurso «ont eu comme conséquence de compromettre le fonctionnement de cette mission onusienne en l'empêchant de s'acquiescer de ses fonctions». S'en est suivi l'appel lancé par le Sénat américain à l'ambassadrice Nikki Haley à «engager le Conseil de sécurité à trouver une solution à ce conflit», vieux de plusieurs décennies. La chambre haute s'est dit «très préoccupée» par le blocage du processus de paix au Sahara occidental. Il importe de souligner qu'entre Washington et Rabat, les divergences persistent

encore sur le règlement de cette question de décolonisation. Les Etats-Unis qui ont rendu public en 2017 une partie de leur correspondance diplomatique relative à l'Afrique du Nord, affirment que l'occupation des territoires sahraouis par feu Hassan II est «une annexion par la force». Washington voit également d'un très mauvais œil le fait que le Maroc ait sabordé les efforts de deux émissaires américains, Christopher Ross et James Baker, en s'opposant également à la nomination d'un nouvel envoyé personnel américain car jouissant du soutien du département d'Etat. Le rendez-vous manqué du roi Mohammed VI avec le président Trump à Miami en Floride en avril dernier, annoncé en grande pompe par la presse internationale et marocaine, illustre bel et bien ces divergences.

A. N./APS

Libye

Le pays ne peut pas gérer à lui seul l'immigration clandestine

Le président du Conseil présidentiel du Gouvernement d'union nationale de Libye, Faïz al-Serradj, a affirmé que la Libye ne peut pas gérer toute seule le problème de l'immigration clandestine. «La situation normale pour eux (les immigrants), c'est d'être dans leurs pays afin de contribuer à leur développement, ou le départ dans des conditions normales sans se lancer dans des aventures risquées», a dit M. al-Serradj lors d'une rencontre mercredi avec le ministre en charge des Affaires congolaises à l'étranger (RDC), Emmanuel Ilunga, en visite en Libye. Selon le service de presse du Premier ministre, la rencontre a permis d'aborder les questions relatives aux relations bilatérales et à la coopération entre les deux pays en matière d'immigration clandestine. M. al-Serradj a confirmé que la Libye s'occupe de dizaines de milliers de migrants, en dépit des circonstances difficiles que subit actuellement le pays. «La Libye ne peut pas régler ce problème toute seule, notamment en raison

du fardeau sécuritaire, humanitaire et économique dont il est assorti, les pays d'origine et de destination doivent coopérer», a-t-il martelé. Pour sa part, M. Ilunga a indiqué que sa visite en Libye a pour but de «rencontrer des immigrants clandestins congolais et de leur demander de rentrer dans leur pays de leur plein gré». Plus de 19 000 immigrants clandestins ont quitté la Libye de leur plein gré en 2017, selon l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

Poursuite du programme d'aide au retour volontaire des migrants

L'Agence des Nations unies pour les migrations (OIM) en Libye a affrété lundi son premier vol de l'année 2018 avec 142 migrants rapatriés vers la Gambie, dans le cadre d'un programme d'aide au retour volontaire et à la réintégration, selon un communiqué publié par l'ONU. Ce programme

de l'OIM, qui a permis de rapatrier 19 370 migrants en 2017, principalement à partir de la région de Tripoli, offre la possibilité d'un retour et d'une réintégration à des migrants qui ne peuvent ou ne veulent pas rester dans le pays d'accueil et souhaitent retourner volontairement dans leurs pays d'origine. Le prochain vol aura lieu le 8 janvier et ramènera dans leur pays 180 ressortissants nigériens. L'OIM a identifié 432 574 migrants en Libye, principalement dans les régions de Tripoli, Misrata et Almargeb, et estime le nombre de migrants entre 700 000 et un million. Quelque 11 074 migrants sont retournés dans leurs pays d'origine depuis que l'OIM a intensifié ses efforts pour faciliter l'aide aux migrants intéressés par l'aide au retour et suite aux troubles survenus à Sabratha au début du mois d'octobre. Les quatre premiers pays de retour en 2017 étaient le Nigeria, la Gambie, la Guinée Conakry et le Mali.

R. M.



Iran

Les manifestations pro-régime se poursuivent

■ De nouvelles manifestations pro-régime ont été organisées hier en Iran, en réaction au mouvement de contestation contre la vie chère et le pouvoir qui a été émaillé de violences meurtrières.

Par Rosa C.

Les autorités iraniennes n'avaient par ailleurs toujours pas réagi en matière à l'annonce par les États-Unis, leur ennemi juré, de nouvelles sanctions contre des groupes industriels iraniens soupçonnés de participer au programme de missiles balistiques de Téhéran. Le président Donald Trump, qui a fait de la République islamique l'une de ses cibles favorites, a multiplié les prises de position contre Téhéran depuis le début de la contestation le 28 décembre.

Les responsables iraniens ont eux accusé la CIA américaine, Israël et l'Arabie saoudite d'avoir cherché, avec l'aide des groupes «contre-révolutionnaires» et des Moudjahidine du peuple – principal groupe d'opposition en exil –, d'être derrière les troubles, qui ont fait au moins 21 morts, en majorité des manifestants.

Pour la troisième journée consécutive, de nouveaux rassemblements de soutien au régime ont eu lieu hier après la prière collective dans la province de Téhéran et plusieurs villes de province, notamment Tabriz (nord-ouest) et Kerman (sud), pour condamner les «fauteurs de troubles», selon les images de la

télévision d'État. D'importantes manifestations avaient été organisées mercredi et jeudi dans une quarantaine de villes de provinces, en réaction au mouvement de contestation. Ce mouvement, inédit depuis 2009, a débuté le 28 décembre à Machhad, la deuxième ville du pays, sur la base de revendications essentiellement économiques. Il s'est ensuite étendu – jusqu'au 1^{er} janvier – à l'ensemble du pays, avec des slogans parfois plus politiques, et des violences. Le calme est globalement revenu ces derniers jours, au prix d'un déploiement important de forces de sécurité.

Aucune protestation n'a ainsi eu lieu ces trois derniers jours à Téhéran. En province, de petites manifestations se sont produites à nouveau jeudi soir, selon des vidéos publiées sur les réseaux sociaux sans que l'on puisse vérifier leur authenticité.

Durant ces troubles, qui ont touché dans une moindre mesure Téhéran, des centaines de personnes ont été arrêtées tandis que des biens publics ont été visés.

La police a demandé à la population d'«envoyer (à la police) les vidéos et les images des actions anti-sécuritaires», selon les médias. Ces derniers jours,



PH. D. R.

des photos de manifestants ont également été publiés par les autorités pour demander à la population d'aider à les identifier.

Les autorités, toutes tendances confondues, ont resserré les rangs pour dénoncer les troubles. Les réformateurs de l'ex-président Mohammad Khatami, qui soutiennent et participent au gouvernement du président Hassan Rohani, ont également condamné les violences tout en ajoutant qu'il fallait répondre aux revendications légitimes de la population. Certains partisans du président Rohani ont accusé des groupes conservateurs d'avoir provoqué, par calcul politique, les manifestations de Machhad, qui ont ensuite dégénéré. Les conservateurs ont rejeté ces accusations

et insisté sur le fait que le gouvernement devait changer de politique économique pour ne pas imposer plus de pressions sur les classes populaires. Le Parlement dirigé par le conservateur modéré Ali Larijani, allié du président Rohani, a déjà rejeté l'idée d'une hausse de 50% du prix de l'essence, prévue dans le projet de budget présenté récemment. «Le prix de l'électricité, de l'eau et du gaz ne va non plus augmenter», a ajouté hier Gholamreza Ghammar, membre de la direction du parlement. Le procureur général, Mohammad Jafar Montazeri, a de nouveau accusé les États-Unis, Israël et l'Arabie saoudite d'être derrière les violences. «Le projet pour créer l'insécurité et des troubles en Iran a commencé il y a quatre

ans (...)», le principal architecte est «le responsable de la CIA» pour l'Iran Michael D'Andrea, a dit M. Montazeri, cité par l'agence Isna.

L'administration américaine de Donald Trump, qui est vent debout contre l'accord sur le nucléaire iranien signé en 2015, a apporté très tôt un soutien appuyé aux contestataires.

À la demande des États-Unis, une réunion du Conseil de sécurité de l'ONU sur l'Iran est prévue dans la journée. Washington a franchi un pas jeudi en imposant de nouvelles sanctions contre des groupes industriels soupçonnés de participer au programme de missiles balistiques de Téhéran. Le secrétaire au Trésor, Steven Mnuchin, a accusé l'Iran de «privilégier» son programme de missiles «au détriment du bien-être économique de son peuple». Pour le département d'État, les responsables iraniens devront «rendre des comptes» pour la répression. Il a assuré que les États-Unis «n'oublieront pas les victimes» des protestations.

Auparavant, les autorités iraniennes avaient porté plainte auprès de l'ONU contre les «ingérences» des États-Unis, les accusant d'avoir attisé les troubles. La Russie a mis en garde Washington contre toute intervention dans les «affaires intérieures» de l'Iran. Le président turc Recep Tayyip Erdogan a également dénoncé «certains de l'étranger (qui) provoquent les troubles».

R. C.



Points chauds

Entrée

Par Fouzia Mahmoudi

Si depuis plusieurs années l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne semble de plus en plus improbable, la répression violente et digne de celle d'une dictature qu'exerce Recep Tayyip Erdogan sur son pays depuis dix-mois maintenant la rend désormais quasi-impossible. Le président turc a même réussi l'exploit de s'aliéner son partenaire européen le plus fidèle, l'Allemagne, qui jusqu'à il y a peu avait fermé les yeux sur toutes les dérives d'Erdogan. Mais ce dernier, visiblement décidé à se rendre insupportable aux yeux de tous, a provoqué Berlin inlassablement jusqu'à ce qu'Angela Merkel elle-même soit obligée de réagir et de dénoncer le comportement du dirigeant turc. Mais aujourd'hui, c'est une autre personnalité politique, de moindre importance il est vrai, qui réagit à l'évocation de l'adhésion de la Turquie. La présidente du FN, Marine Le Pen, puisque c'est d'elle qu'il s'agit, a réclamé cette semaine «l'arrêt définitif» du processus de l'entrée de la Turquie à l'Union européenne, au moment où Emmanuel Macron recevait à l'Élysée le président turc, Recep Tayyip Erdogan. «Dérive liberticide du régime d'Erdogan, occupation de Chypre, position géographique de la Turquie : pour toutes ces raisons, la France doit demander l'arrêt définitif du processus d'adhésion de la Turquie à l'UE !», a tweeté la dirigeante du parti d'extrême droite, qui a écrit ce tweet signé «MLP». Pourtant, celle qui, il y a encore peu, avait dans son programme l'intention de sortir la France de l'UE, n'est pas la mieux placée pour se mêler de la politique européenne. Toutefois, elle n'est pas la seule, ces derniers jours, à avoir réagi à l'arrivée d'Erdogan à Paris, et les défenseurs des droits de l'Homme attendent un message de fermeté aujourd'hui du président français à son homologue turc, qui espère de son côté mettre à profit sa visite française pour renouer le dialogue avec l'Europe. Mais il est fort peu probable qu'un simple voyage diplomatique soit à même de réparer des années de dérives de la part du président turc et encore moins pour oublier l'obscurantisme dans lequel il enferme son pays depuis quelques années. Ainsi, le quasi-gel des négociations d'adhésion ne risque pas de se réchauffer et Erdogan devra faire beaucoup plus s'il souhaite que les Européens ne soient prêts ne serait-ce qu'à examiner sa requête pour une adhésion, par ailleurs, largement rejetée par les opinions publiques des pays membres de l'UE.

F. M.

Ouverture nord-coréenne Un risque de piège derrière l'espoir de détente

Ce qui s'apparente à un virage radical de la diplomatie nord-coréenne et un espoir de détente pourrait n'être en fait qu'un piège tendu à Washington et Séoul, avancent des experts convaincus que Pyongyang cherche à mettre à mal une alliance vieille de 70 ans. Après deux années d'impasse du fait de l'accélération des programmes balistique et nucléaire nord-coréen, la situation, brusquement, a évolué, au point que représentants du Nord et du Sud devraient se retrouver mardi pour leurs premières discussions en deux ans. Lors de son discours du Nouvel An, le dirigeant nord-coréen Kim Jong-Un a affirmé qu'il avait en permanence le «bouton nucléaire» à portée de doigt. Mais il a surpris avec un geste d'ouverture, proposant d'envoyer en février une délégation aux jeux Olympiques d'hiver de Pyeongchang. Un virage à 180 degrés du dirigeant nord-coréen, qui avait jusqu'alors toujours ignoré les efforts diplomatiques du président sud-coréen Moon Jae-In. Depuis tout s'est accéléré : Séoul a proposé des négociations, le Nord et le

Sud ont rebranché leur ligne téléphonique, Washington et Séoul ont décidé de reporter leurs grandes manœuvres et Pyongyang a accepté hier une rencontre. De façon inhabituelle, la Corée du Nord – qui menace régulièrement de réduire Séoul en cendres – a cette fois respectueusement parlé du «président» Moon. Certains doutent cependant des bonnes intentions de Pyongyang qui ne chercherait qu'à enfoncer un coin dans la relation entre Séoul et Washington. Force est de constater que Séoul et Washington ne sont pas exactement sur la même ligne. Car si M. Moon préconisait le dialogue avant même son arrivée au pouvoir en mai, la Maison-Blanche exige de Pyongyang des mesures concrètes en vue de son désarmement comme préalable à toute discussion. «Il est évident que le discours du Nouvel An de Kim vise à enfoncer un coin entre les États-Unis et le Sud», déclare à l'AFP Park Won-Gon, professeur de sciences politiques à l'Université Handong. «Pour le Sud, il ne faut surtout pas jouer le jeu du Nord». Voilà des mois que

MM. Kim et Trump échangent outrances et insultes. Ce dernier s'est vanté ces derniers jours d'avoir un bouton nucléaire «beaucoup plus gros» que celui de Kim Jong-Un. Dans la même veine, le conseiller de Donald Trump à la sécurité nationale, H.R. McMaster, a avancé que quoique avait jugé rassurant le discours du Nouvel An du dirigeant nord-coréen avait «bu trop de champagne pendant les fêtes». Certaines sources rapportent que la CIA a prévenu M. Trump qu'il n'avait plus qu'une «fenêtre de trois mois» pour agir s'il souhaitait encore empêcher Pyongyang d'avoir un missile intercontinental capable d'envoyer une bombe atomique sur Washington. Un an après l'alternance à la Maison-Blanche, Washington n'a toujours pas nommé son nouvel ambassadeur à Séoul. Et pour Jon Wolfsthal, qui était sous Barack Obama directeur du contrôle des armements au Conseil de sécurité nationale, les États-Unis n'ont laissé d'autre choix à M. Moon que de «suivre son propre chemin».



Gala de Idir

Une fête grandiose sous le signe des retrouvailles

■ Ils étaient très nombreux à se déplacer jeudi soir à la coupole du Complexe olympique Mohamed-Boudiaf pour revoir ou découvrir Idir sur scène, faire la fête et replonger dans un univers musical festif porté par la poésie et la belle mélodie.

Par Adéla S.

Billet en main, les fans de l'icône de la chanson kabyle commençaient à se masser à l'entrée de la Coupole, plusieurs heures avant le début du concert, pour assister à cet événement musical qui marque le retour de Idir sur scène après 39 ans d'absence.

Dans la foule, des femmes en robe traditionnelle kabyle et des hommes en burnous blanc ont ainsi tenu à marquer cet événement musical qui précède de quelques jours la fête de Yennayer, le nouvel an amazigh, célébré en Algérie officiellement pour la première fois.

Dans l'enceinte et aux abords de la Coupole, la Sûreté nationale et la Protection civile ont déployé un dispositif important, mais discret, pour les deux jours de concert.

En attendant leur idole, les quelque 5 000 spectateurs présents ont d'abord assisté à la prestation d'une chorale de jeunes filles, avant l'entrée sur scène des 30 musiciens accompagnant le chanteur.

Comme pour annoncer la couleur, Idir, habillé sobrement, coiffé d'un chapeau et guitare en bandoulière, a fait son apparition sur scène sur les airs entraînant de «Yelha Wurar» (La fête est belle), galvanisant un public, parmi lequel de nombreux spectateurs venus en famille.

Accueilli par une standing ovation et des youyous, Idir a fait part de son bonheur «*inimaginable*» de revenir chanter parmi les siens, après une longue absence. Aux cris de «*Imazzighen*» qui fusaient du public, le chanteur répondait, serein : «*Nous sommes aussi là pour faire connaître tamazight et pour le moment tout se passe bien*», allusion à l'officialisation de tamazight et à la récente réhabilitation de Yennayer.

Ne pouvant contenir son émotion, Idir entamait d'une voix tremblante ses chansons, avant de prendre ses aises sur scène

et demander à son public de l'accompagner.

Jouant juste les premières notes de chacun de ces titres, le chanteur a littéralement fait passer un test de mémoire à son auditoire qui reprenait à l'unisson chacun de ses tubes, à l'instar de «*Ayarrache Nnagh*» (Nos enfants), «*Tizi Ouzou*» ou encore «*Chfigh*» (Je me souviens).

Les youyous s'élevaient des gradins de la Coupole qui se sont illuminés par les flash des téléphones portables particulièrement lorsqu'Idir a entonné «*Chfigh*» (Je me souviens), un texte poétique tout en émotion, repris en chœur dans la salle.

Un peu statique au tout début du spectacle, le public a très vite adhéré aux rythmes du tbel et du bendir, se laissant aller aux déhanchements sur d'autres chansons plus rythmées, près de trois heures durant.

De nombreux spectateurs disent avoir fait le déplacement en famille pour faire découvrir à leurs enfants celui qui a, par ses mélodies, bercé leur jeunesse et que les plus jeunes ne connaissent qu'à travers les disques, la télévision ou Internet.

Idir devait animer un second concert à guichet fermé hier soir à la coupole du Complexe olympique Mohamed-Boudiaf, ayant une grande tournée nationale à partir de mai.

Un public des grands jours et un gala qui a tenu ses promesses

Accueilli dans la grande salle de la coupole du Complexe olympique Mohamed-Boudiaf, Idir était accompagné par un orchestre de 30 instrumentistes dirigés par Mehdi Ziouèche, un musicien polyvalent qui a présenté les différentes pièces choisies dans un nouvel habillage harmonique plein de créativité, et une chorale de jeunes, essentiellement de l'Institut national supérieur de musique.

Après quelques reprises, tirées pour l'essentiel de l'album «*Les chasseurs de lumières*» et rendues par la chorale féminine



du Collège Larbi-Mezani de Beni Yenni, l'artiste, très ému de retrouver son public, a choisi pour son entrée en scène la pièce «*Yelha Urar*» (la fête est belle), donnant vite le ton d'une soirée qui s'annonçait euphorique.

Accompagné de sa fille Thanina qui a assuré une partie des chœurs, chanté à capella et même dansé sur la musique de son père, Idir a étalé quelques-unes de ses pièces thématiques, aux contenus poétiques éloquentes pour évoquer la femme, l'exil, l'amour de la patrie et la tradition ancestrale.

Le public très nombreux, composé de fans de tout âge, a célébré le retour de son idole par des applaudissements nourris et des youyou répétés, réussissant à arracher quelques larmes au chanteur du fameux «*Avava Inouva*» qui a du céder à l'émotion.

L'orchestre, une fusion d'instruments occidentaux et orientaux (mandole, mandoline, tbel et bendir), répartis sur les pupitres des cordes, cuivres et percussions, a brillamment soutenu le chanteur dans un mélange de sonorités modernes et autochtones.

Beaucoup d'admirateurs du chanteur ont fait le déplacement

depuis plusieurs villes d'Algérie, parfois accompagnés de leurs enfants pour leur faire découvrir la musique de Idir qui a étalé entre autres pièces, «*Azwaw*», «*Zwits Riwits*», «*Tizi Ouzou*» (adaptée de «*La maison bleue*» de Maxime Le Forestier).

Devant un public qui n'a rien oublié des engagements citoyens de Idir, le chanteur kabyle a entonné «*Lefhama, Tighri Bwegdud*» (l'appel du peuple), une chanson «*programmée*», résolument citoyenne et qui prône la liberté dans l'unité.

Dans un hommage appuyé à la femme dans ses différents combats à travers le temps, Idir a fait chanter en chœur l'assistance sur «*Aghriv*», une pièce qui évoque l'attente du retour du bien-aimé de son exil.

Le chanteur très heureux de retrouver un public, qui connaît par cœur tous ses titres, a replongé son auditoire dans un répertoire datant parfois de plus de trente ans avec des morceaux comme «*Chfigh*» (Je me souviens), «*Ayarrache nagh*» (Nos enfants) ou encore «*Azguer*» (Le bœuf).

Le gala de Idir, le premier depuis 1979, s'est terminé après près de trois heures de scène au terme desquelles un disque

d'or a été remis au chanteur.

Annoncé avant le concert, le duo avec le chanteur et poète Lounis Aït Menguellet, autre illustre représentant de la chanson kabyle, n'a pas eu lieu, ce dernier étant souffrant.

Près de 5 000 spectateurs ont fait le déplacement pour ce concert, annoncé depuis plusieurs mois et très attendu par les fans du chanteur.

Organisé sous l'égide de l'Office national des droits d'auteur et droits voisins (Onda), le gala a été prolongé par un second concert hier soir à Alger, avant une grande tournée nationale prévue à partir de mai.

A. S./APS

RENDEZ-VOUS CULTURELS

Ezzou'Art Galerie du Centre commercial & de loisirs de Bab-Ezzouar (Alger)
Jusqu'au 11 janvier 2018 : Exposition «*Mad'Art*» de l'artiste peintre et écrivain Jaoudet Gassouma.

Galerie des ateliers Bouffée d'Art (Résidence Sahraouie, Les Deux-Bassins, Ben Aknoun, Alger)

Jusqu'au 13 janvier 2018 : Exposition-vente collective de peintures avec les artistes Moussa Bourdine, Noureddine Chegrane, Moncef Guita et Rezki Zerarti.

Salle des Actes de l'Institut Cervantès d'Alger (rue Khelifa-Boukhalfa, Alger-Centre)

Jusqu'au 25 janvier 2018 : A l'occasion du 80^e anniversaire du Guernica de Picasso, l'ambassade d'Espagne et l'Institut Cervantès d'Alger organisent une exposition intitulée «*Dialogue hispano-algérien sur le Guernica*».

Théâtre régional de Guelma

Appel à proposer des textes pour production

LE THÉÂTRE régional Mahmoud-Triki de Guelma (TRG) a invité les détenteurs de textes théâtraux (pour adultes et pour enfants) à travers le pays à lui présenter leurs œuvres pour une éventuelle production des écrits choisis au titre de l'année 2018, a-t-on appris jeudi de son directeur, Rachid Djerourou.

Le TRG a réceptionné des œuvres sur son site internet et sa page facebook, a indiqué Djerourou qui a expliqué que le but d'une telle démarche était de «*drainer un*

maximum de talents de toutes les régions d'Algérie».

Spécialement désigné à cet effet, un jury artistique aura la tâche d'évaluer tous les textes et d'en choisir deux (un pour adultes et l'autre pour enfants) qui seront produits par le TRG au cours de l'année 2018, a-t-il détaillé.

Rachid Djerourou a par ailleurs affirmé que cette initiative «*permettra de poser les jalons de nouvelles réflexions scientifiques et académiques et de trouver de nouveaux*

moyens d'expression en mesure de développer le théâtre» dans la wilaya.

Le théâtre régional Mahmoud-Triki de Guelma a produit en 2017 deux pièces théâtrales, la première destinée aux adultes intitulée «*Siyadette El Naib*» qui traite avec humour un sujet sociopolitique. La seconde représentation intitulée «*Gheffoua*», destinée aux enfants âgés de plus de 8 ans, traite de l'importance de s'ouvrir aux sciences et aux arts.

Racim C.



Tournoi international de handball mémorial Boussouf à Mila La sélection d'Alger triomphe

LA SÉLECTION d'Alger seniors dames a remporté le tournoi international de handball mémorial Abdelhafid-Boussouf en battant, en finale, l'équipe de la JS Auzellaguen, sur le score de 28 à 26, disputée mercredi à la salle omnisports Benabderrahmane-Tayeb de Mila. La troisième place est revenue à l'équipe du Machaal Akbou qui a battu l'ASFAK Constantine sur le score de (21-20). Huit équipes ont pris part à ce tournoi, dédié à la mémoire du moudjahid Abdelhafid Boussouf, à savoir l'Association féminine Nesry-Zaghouna de Tunisie, Machaal Akbou, l'ASFAK Constantine, la JS Auzellaguen, AS Fatayat El-Meniaa, la sélection d'Alger, la

sélection d'Oran et le HC Mila.

En marge de cette compétition sportive, organisée cinq jours durant par le club de handball féminine HC Mila en collaboration avec la direction de la jeunesse et des sports et la FAHB, les participants ont eu droit à une visite des sites historiques et touristiques de la wilaya de Mila et à l'animation artistique au lieu d'hébergement des délégations.

Ce rendez-vous sportif féminin s'est clôturé par une cérémonie de remise des prix et cadeaux aux lauréats, en présence des autorités locales, des membres de la ligue de wilaya de handball, des représentants de la direction de la jeunesse et des sports et d'anciennes handballeuses internationales.

Tennis/Tournoi «Futures 2» en Tunisie Makhlouf jouera les qualifications

LE TENNISMAN algérien Nazim Makhlouf a été retenu pour disputer les qualifications du tournoi international seniors «Futures 2», prévu à Hammamet (Tunisie) du 15 au 21 janvier, selon le programme de la compétition dévoilé jeudi par les organisateurs. Makhlouf (21 ans) figure au 52^e rang de la liste des qualifications qui compte 53 candidats. Plusieurs tennismen, relativement

bien classés sur la scène internationale, prendront part à ce rendez-vous, notamment l'Allemand Jeremy Jahn (327^e mondial) et l'Espagnol Sergio Gutierrez-Ferrol (394^e mondial). Cette compétition, destinée uniquement aux messieurs, est dotée d'un prize-money de 15 000 USD et se déroulera sur les courts en terre battue de l'hôtel Sentido-Phenicia de Hammamet.

Lors d'une journée d'étude à l'EESTS L'importance de l'activité physique relevée

UN GROUPE d'enseignants de sport ont mis en avant mercredi, lors d'une journée d'étude sur «l'enfant et l'activité sportive», l'importance de la pratique du sport par l'enfant et ses impacts positifs sur son apprentissage et la construction d'une forte personnalité, outre ses avantages en termes de préservation de la santé, l'obésité en particulier. L'impact de la gymnastique cérébrale sur les résultats scolaires chez l'enfant, l'impact de la pratique des sports sur les résultats sportifs, la coordination et l'apprentissage chez l'enfant, l'obésité et l'entraînement physique, étaient les principaux thèmes abordés par les intervenants d'horizons divers. Cette ren-

contre s'est déroulée en présence de la Déléguée nationale à la protection et à la promotion de l'enfance et présidente de l'organe, Meriem Cherfi, le représentant du Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef) en Algérie, Marc Lucet, l'ambassadrice de bonne volonté de l'Unicef, Salima Souakri, des parents d'élèves et des étudiants qui ont assisté, au terme des travaux de cette journée, à un spectacle d'arts martiaux et de gymnastique. Cet événement a été organisé par le laboratoire des sciences biologiques appliquées sur les sports de l'Ecole supérieure des sciences et technologies du sport (ESSTS) de Dely Brahim (Alger).

Journée nationale du cross de l'ANP Grande participation à travers le pays

LA JOURNÉE nationale du cross de l'ANP, organisée jeudi à travers les différentes régions militaires, unités et autres structures de formation militaire du pays, a été marquée par une large participation des éléments militaires de différents grades et catégories d'âge, a indiqué à Blida le chef du service des sports militaires, département emploi et préparation au ministère de la Défense nationale (MDN), le général Omar Kriche.

Le coup d'envoi de ce cross, inscrit au titre du programme annuel des activités sportives et militaires nationales et internationales, a été donné à l'Ecole des techniques de l'intendance de Blida Chahid Djilali-Bounaama, par le général Kriche, qui a souligné dans son allocution, à l'occasion, «la détermination du Haut

commandement de l'ANP à organiser ce type de manifestations, visant l'encouragement et le soutien de la pratique sportive dans ses rangs car elle est la base de la préparation de l'élément militaire au combat». «Le Haut commandement de l'ANP accorde un intérêt suprême à la préparation de tous les éléments militaires, par le développement de leurs aptitudes physiques et de leur disponibilité permanente au combat», a-t-il, en outre, ajouté. Ce cross a vu une large participation des éléments, cadres et stagiaires de l'Ecole des techniques de l'intendance de Blida (1^{re} Région militaire), qui ont été repartis en quatre catégories d'âge pour les messieurs (18-25 ans, 26-32 ans, 33-40 ans et les plus de 40 ans), contre une seule catégorie pour les dames (18-25 ans).

Ligue I Mobilis (16^e journée) Le CSC en danger, l'USMA à l'épreuve du PAC

■ La 16^e journée se poursuit aujourd'hui avec ce déplacement périlleux du leader, le CS Constantine, à Alger, pour affronter le NA Hussein-Dey.

Par Mahfoud M.

Le CSC (1^{er}, 31 pts), qui reste sur une qualification en 16^e de finale de la Coupe d'Algérie aux dépens de cette même équipe du NAHD (2-1), sera certainement mis à rude épreuve au stade du 20-Août 1955 par une équipe du Nasria (7^e, 21 points) avide de revanche.

Le club constantinois a mal bouclé la première partie de la saison en concédant d'abord le nul à domicile face à l'USM Blida (1-1) avant de s'incliner à Alger contre le Paradou AC (2-0), d'où la nécessité de se rattraper lors de cette première rencontre de la phase retour.

Le stade Omar-Hamadi (Alger) sera le théâtre d'un match captivant entre le PAC (7^e, 21 pts) et l'USM Alger (3^e, 26 pts), où le moindre pronostic serait difficile à émettre. Les «Rouge et Noir», invaincus en six matchs toutes compétitions confondues, espèrent rester sur leur dynamique face à un adversaire accrocheur. Le MC Alger (5^e, 23 pts), qui reste



PH. S.D.R.

sur un carton en 32^e de finale de la Coupe d'Algérie face au WA Tlemcen (4-0), est appelé à rester vigilant face à l'US Biskra (14^e, 13 pts) pour éviter de trébucher de nouveau.

Le CRB (10^e, 18 pts) effectuera un déplacement périlleux à Sidi Bel-Abbès pour affronter l'USMBA (9^e, 20 pts) pour la première sur le banc du nouvel entraîneur du Chabab, Rachid Taoussi. Enfin, la lanterne rouge l'USM Blida (8 points) n'aura

d'autre alternative que de battre à domicile le MC Oran (6^e, 22 points) pour amorcer sa mission de sauvetage.

M. M.

Programme des rencontres :

Samedi :
USMB- MCO (15h)
MCA-USB (16h)
USMBA-CRB(16h)
NAH D-CSC(16h)
PAC-USMA (17h)

Sélection algérienne A' 21 joueurs convoqués pour le match du Rwanda

Le sélectionneur de l'équipe nationale de football, Rabah Madjer, a fait appel à 21 joueurs locaux en vue du match amical face au Rwanda, le mercredi 10 janvier à Tunis, a annoncé mercredi la Fédération algérienne (FAF) sur son site officiel.

La sélection A' entamera dimanche un stage au Centre technique national de Sidi-Moussa (Alger) avant de s'envoler le mardi 9 janvier pour Tunis à bord d'un vol spécial.

Cette rencontre intervient deux jours avant les 16^e de finale de la Coupe d'Algérie, marqués par trois oppositions entre pensionnaires de la Ligue 1.

L'équipe nationale A' devait donner la réplique le 23 décembre à son homologue émiratie à Dubaï, avant que la rencontre ne soit annulée en raison

de la participation des Emirats arabes unis à la Coupe du Golfe, dont elle a atteint la finale, prévue vendredi face à Oman.

De son côté, le Rwanda prépare le championnat d'Afrique

des nations CHAN-2018 au Maroc (12 janvier- 4 février) où il fera partie du groupe C, basé à Tanger, aux côtés de la Libye, du Nigeria et de la Guinée équatoriale.

Liste des joueurs convoqués :

Gardiens de but : Faouzi Chaouchi (MC Alger), Abdelkadir Salhi (CR Belouizdad)
Défenseurs : Rachid Ahmed Bouhenna (MC Alger), Abdelkader Bedrane (ES Sétif), Mokhtar Benmoussa (USM Alger), Farouk Chafaï (USM Alger), Mohamed Khouthir Ziti (ES Sétif), Ayoub Abdelaoui (USM Alger), Islam Arous (Paradou AC), Mohamed Walid Bencherifa (CS Constantine)

Milieux : Abdelmoumene Djabou (ES Sétif), Akram Djahnit (ES Sétif), El Habib Bouguelmouna (USM Bel-Abbès), Abdelraouf Benguit (USM Alger), Sid Ali Lamri (CS Constantine), Abdennour Belkheir (CS Constantine), Salim Boukhanchouche (JS Kabylie), Mohamed Benkhemassa (USM Alger).

Attaquants : Ali Lakroum (CR Belouizdad), Farid El Mellali (Paradou AC), Mohamed Lamine Abid (CS Constantine).

Selon le président de la LFP Kerbadj

56 joueurs auraient obtenu des salaires sans jouer

56 joueurs de la Ligue 1 Mobilis de football ont perçu un salaire total de 34,5 millions DA, sans fouler les terrains lors de la phase aller, selon les statistiques dévoilées par la Ligue de football professionnel (LFP), lors d'une réunion de travail avec les clubs de L1 et L2 à Alger.

«Les joueurs qui n'ont pas pris part au Championnat durant la phase aller sont au nombre de 56 joueurs, dont 1 étranger, soit 13% du nombre total des joueurs

exerçant en Ligue 1. Ils ont touché un salaire total de 34,5 millions DA», précise le rapport de la LFP.

Selon les statistiques de la LFP, le temps de jeu idéal pour un joueur de Ligue 1 Mobilis est de 90 minutes par rencontre, soit 1 350 minutes de temps de jeu par joueur sur l'ensemble des 15 matchs de la phase aller.

Le président de la Ligue, Mahfoud Kerbadj, a estimé que «les clubs doivent revoir leur

politique de recrutement et l'octroi de gros salaires aux joueurs».

«Nous traversons une période de crise. Il ne faut plus gaspiller des sommes exorbitantes sur des joueurs dont les clubs n'ont pas besoin», a indiqué Kerbadj.

Sur un total de 438 joueurs de la Ligue 1, seulement 27 éléments ont participé aux matchs avec un pourcentage de temps de jeu oscillant entre 91% et 100%.

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Batna

Destruction de deux casemates pour terroristes

DEUX casemates pour terroristes contenant des effets de couchage ont été découvertes et détruites jeudi dans la wilaya de Batna, alors qu'à Tizi Ouzou trois bombes de fabrication artisanale ont été détruites, a indiqué hier un communiqué du ministère de la Défense nationale.

«Dans cadre de la lutte antiterroriste, et suite à une opération de ratissage et de recherche, un détachement de l'Armée nationale populaire a découvert et détruit, le 4 janvier 2018, deux casemates pour terroristes contenant des effets de couchage, à Tifran dans la wilaya de Batna, tandis qu'un autre détachement a détruit trois bombes de fabrication artisanale à Tizi Ouzou/1^{er} RM», précise la même source.

«Dans le cadre de la lutte contre la contrebande et la criminalité organisée, des détachements de l'ANP et des éléments la Gendarmerie nationale ont arrêté à Tlemcen/2^e RM et Ain Salah/6^e RM, quatre narcotrafiquants en possession de 48 kilogrammes de kif traité et plus de 600 000 DA, alors que d'autres détachements ont saisi 32,5 kilogrammes de kif traité et 1 383 comprimés psychotropes à Alger, Chlef, Boumerdès et Djelfa/1^{er} RM», ajoute le communiqué du MDN.

R. T.

Au large de Mostaganem

Trois pêcheurs sauvés de la noyade

TROIS pêcheurs ont été sauvés hier de la noyade, après le naufrage de leur embarcation au large de Mostaganem, a indiqué la Protection civile de la wilaya.

Les trois pêcheurs, âgés de la trentaine, avaient embarqué aux premières heures de la matinée, alors que les conditions météorologiques étaient mauvaises, a-t-on précisé de même source.

Ils ont été secourus par l'unité de plongeurs de la PC qui les a retrouvés dans un état d'épuisement extrême à un mille marin (près de 2 kilomètres) au nord-est du port commercial de Mostaganem, a-t-on signalé.

Transis de froid et souffrant de blessures légères, les rescapés ont reçu les premiers soins sur la terre ferme avant d'être évacués vers le service des Urgences médico-chirurgicales (UMC) de Tigditt, a fait savoir la PC de Mostaganem.

Deux incidents similaires s'étaient produits en juillet et août derniers au large de Mostaganem, suscitant l'intervention des gardes-côtes qui ont secouru la totalité des équipages (13 pêcheurs), rappelle-t-on.

Ouali Y.

Consulat général de Marseille

La dépouille du marin décédé à bord du cargo Gouraya prise en charge

LA DÉPOUILLE du marin algérien âgé de 50 ans, décédé mercredi à bord du cargo Gouraya qui était à 60 km au sud de côte française (Fos-sur-Mer), est prise en charge par les autorités consulaires algériennes, a-t-on appris hier auprès du consul général d'Algérie à Marseille, Boudjemaa Rouibah.

«Je suis en contact permanent avec le représentant de la CNAN SPA à Marseille et le procureur. Nous n'attendons que la délivrance du permis d'inhumation du procureur pour pouvoir prendre les dispositions afin de rapatrier la dépouille en Algérie».

Selon les premiers éléments d'informations obtenus par l'APS du commandement du navire, le marin algérien a été retrouvé mercredi matin (8h45) allongé à même le parquet du navire dans un état «comateux». Le commandant, Mohamed Talbi, a tout de suite tenté de réanimer le marin avec un massage cardiaque mais s'est aperçu, après une prise de sang, qu'il avait une hypoglycémie (0,36).

L'équipe médicale du Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage en Méditerranée (CROSS Med), qui s'est déplacée par hélicoptère, a constaté le décès au bout de quelques minutes et délivré un certificat de décès. La dépouille du marin a été évacuée vers l'hôpital de Marseille, rappelle-t-on. Le *Gouraya*, un bateau cargo de marchandises d'une capacité de 12 500 tonnes, avait largué les amarres lundi dernier au port d'Oran, muni des expéditions à destination de La Spezia (Italie). Jusqu'à l'heure actuelle, *Gouraya* est accosté au port de Marseille.

Hani Y.

Des médecins résidents tabassés par la police lors d'un sit-in

OÙ AVEZ-VOUS MAL DOCTEUR ?



LOUIS

Djalou@hotmail.com

Après les actions de protestation des jeunes promoteurs ANSEJ à Béjaïa

Rééchelonnement des crédits et suppression des pénalités de retard

■ L'Agence nationale de soutien à l'emploi de jeunes (Ansej) a financé 157 projets de création de micro-entreprises en faveur de jeunes diplômés issus des universités et des centres de formation professionnelle, durant l'année 2017, a déclaré sur radio Soummam le directeur de l'Ansej, Chafik Kebiche.

Par Hocine Cherfa

Ces projets ont permis la création de 448 postes d'emploi directs, indique-t-on. Le secteur des prestations de services arrive en premier, avec 58 projets financés, suivi du bâtiment et des travaux publics, l'hydraulique avec 41 projets, l'industrie et maintenance (23), professions libérales (21), la pêche et l'agriculture (10) et l'artisanat (4). Pour les professions libérales, l'Ansej a financé, notamment, la création de cabinets médicaux et bureaux d'architectes. «Le montant global du financement de ces 157 projets a dépassé les 915 millions de DA, dont 60 millions relèvent de l'investissement de l'Ansej», a-t-on souligné. «Le dispositif a financé, depuis l'ouverture de son antenne à Béjaïa, plus de 18 500 projets, lesquels ont généré pas moins de 44 300 postes de travail directs», a-t-on indiqué. M. Kebiche a annoncé ces derniers jours que le ministère de l'Emploi, du Travail et de la Sécurité sociale a adopté des

dispositions favorables au profit des promoteurs en difficulté, notamment ceux qui n'arrivent pas à rembourser leurs crédits. Ce dispositif consiste en le rééchelonnement des crédits et dettes avec un ajournement des échéanciers de huit mois, soit jusqu'à la fin du mois de juin prochain. «Les jeunes promoteurs ayant bénéficié de crédits avant mars 2011 sont concernés par une opération de rééchelonnement des crédits jusqu'au 30 juin 2018», a-t-il déclaré. «Cette mesure supprime également les pénalités de retard dans le remboursement des crédits octroyés», a-t-il expliqué. «Mais les intérêts dus aux banques ne sont pas pris en charge», a-t-il précisé. Pour rappel, environ 250 promoteurs ont sollicité récemment «l'annulation» de leurs dettes, lors d'une série d'actions de protestation devant les différents dispositifs de création d'emploi, dont l'Ansej, la Cnac et l'Angem. Ces jeunes promoteurs ayant créé des micro-entreprises dans le cadre de ces dispositifs éti-

qu岸iques, en situation de difficulté financière, ont réclamé au cours de leur mouvement «l'arrêt des poursuites judiciaires» engagées à leur encontre. Ils se sont regroupés dans un Collectif d'appui à la micro-entreprise (CAME) dans la wilaya de Béjaïa. Ils ont plaidé leur déclaration et revendications dans toutes les localités de la wilaya de Béjaïa. Ces promoteurs ont dénoncé «une campagne massive lancée par les banques et les différents organismes d'aide à l'emploi de jeunes par le biais des huis-closiers de justice à l'encontre des jeunes promoteurs en difficulté». Ces jeunes investisseurs exigent également l'accès aux marchés publics et à la réglementation de la sous-traitance, l'exonération totale d'impôts pour la micro-entreprise, l'accès au foncier et la suppression des intérêts bancaires, un accompagnement digne de ce nom par des formations sur la gestion de l'entreprise et autres procédures y afférentes, l'attribution d'une période de différé, etc.

H. C.